

LE CEC—LE RAPPORT INTITULÉ «INTERVENTION ET EFFICACITÉ»

Question n° 166—M. Mazankowski:

A-t-on soumis au gouvernement 31 recommandations dans le rapport du Conseil économique du Canada intitulé: «Intervention et Efficacité» et, le cas échéant, a) lesquelles a-t-il acceptées et qu'a-t-il fait pour y donner suite, b) lesquelles a-t-il rejetées et pourquoi, c) que deviennent les autres recommandations?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Oui, mais les recommandations étaient adressées à la fois aux gouvernements fédéral et provinciaux. a), b) et c) Voir la réponse, donnée aujourd'hui, à la question n° 165.

LE CEC—LE RAPPORT INTITULÉ «PÉNURIES ET CARENCES, TRAVAILLEURS QUALIFIÉS ET EMPLOIS DURANT LES ANNÉES 80»

Question n° 168—M. Mazankowski:

Le rapport du Conseil économique du Canada intitulé: «Pénuries et carences, Travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80» offrait-il 12 recommandations au gouvernement et, le cas échéant, a) lesquelles a-t-il acceptées et qu'a-t-il fait pour y donner suite, b) lesquelles ont été rejetées et pourquoi, c) que deviennent les autres recommandations?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non. Deux des 12 recommandations étaient adressées aux gouvernements provinciaux. a), b) et c) Voir la réponse, donnée aujourd'hui, à la question n° 165.

LA SOCIÉTÉ 103912 CANADA INC.

Question n° 566—M. Howie:

Le gouvernement sait-il si 103912 Canada Inc. est une filiale de Petro-Canada et, dans l'affirmative, quels sont les a) nom, b) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de 103912 Canada Inc. et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La société Petro-Canada Inc. répond comme suit: Oui.

Direction de 103912 Canada Inc.

a) Nom	b) Fonction
M. Kenneth G. Donald	Président
M. David P. O'Brien	Secrétaire
M ^{me} Muriel Rhynes	Secrétaire adjointe

Conseil d'administration de 103912 Canada Inc.

a) Nom	b) Fonction
M. Wilbert H. Hopper	membre
M. Edward M. Lakusta	membre
M. David P. O'Brien	membre

La direction et les membres du conseil d'administration de 103912 Canada Inc. sont tous des employés de Petro-Canada. Pour cette raison ils n'ont pas été payés pour avoir occupé un poste au sein de 103912 Canada Inc.

Demandes de documents

LE PERSONNEL EXEMPT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question n° 790—M. Hnatyshyn:

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il des employés exempts et, dans l'affirmative, quels sont leurs a) titre, b) poste, c) nom, d) date d'entrée en fonctions?

2. Des employés mentionnés en 1 touchent-ils un revenu, de l'aide financière ou d'autres avantages liés à leur emploi de sources autres que le budget du ministère et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) quels sont les détails du revenu, de l'aide financière ou des autres avantages en cause?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures emploie le personnel exempt suivant:

1.	a) et b)	c)
	Chef de cabinet	Kenzie MacKinnon
	Conseiller spécial	Sean Riley
	Adjointes spéciales	Pearl Hunter Alfred LeBlanc Veronica Gillies Ronald J. MacDonald Moses Coady

2. Non.

[Traduction]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Tous les avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je recommande que vous sollicitiez le consentement unanime de la Chambre pour convenir qu'il est 18 heures. Nous avons eu une journée très intéressante. Le gouvernement a encore une fois imposé sa volonté en recourant à la clôture. Je suis persuadé que vous pourriez nous trouver d'accord pour dire qu'il est 18 heures. Nous allons continuer à faire preuve de collaboration demain.